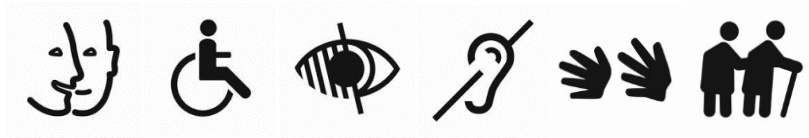


# Archives nationales

## Registre public d'accessibilité



### Site de Pierrefitte-sur-Seine

#### Archives nationales

59 rue Guynemer

93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex

Tél : 01 75 47 20 02

**ARCHIVES  
NATIONALES**

# **Bienvenue aux Archives nationales Site de Pierrefitte-sur-Seine**

## **Sommaire**

**Fiche 1 : Présentation**

**Fiche 2 : Venir aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine**

**Fiche 3 : Équipements d'accessibilité**

**Fiche 4 : Offre culturelle accessible**

**Fiche 5 : Formation du personnel**

**Fiche 6 : Suivi d'entretien du matériel**

**Fiche 7 : Pièces justificatives**

# Fiche 1 : Présentation

## Qui sommes-nous ?

Les Archives nationales conservent des documents produits par les administrations de l'État, ainsi que les archives des notaires de Paris et des fonds privés d'intérêt national. La plupart de ces documents peuvent être consultés par le public en salle de lecture.

Les Archives nationales sont réparties sur trois sites. A Paris, sont conservés tous les documents du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, ainsi que les archives des notaires de Paris.

A Pierrefitte-sur-Seine sont conservés tous les documents publics postérieurs à la Révolution française, ainsi que les archives privées de toute période.

Enfin sur le site de Fontainebleau, qui doit fermer à l'horizon 2020, sont conservées les archives nominatives et sérielles (par exemple les dossiers de carrière de fonctionnaires) et les archives privées d'architectes. Ces documents sont inaccessibles depuis mars 2014 en raison d'un sinistre touchant aux bâtiments.

## Accueil et accès (Site de Pierrefitte-sur-Seine)

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : **OUI**
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : **OUI**
- Le personnel peut vous accompagner lors de vos démarches et de votre visite : **OUI**

Si vous souhaitez, vous pouvez annoncer votre venue.

## Contacts

### accueil et équipements :

anne-sophie.destrumelle@culture.gouv.fr / 01 75 47 23 11 / 01 75 47 20 02

### offre culturelle / projets handicap :

severine.delisle-coignac@culture.gouv.fr / 01 75 47 23 12 / 01 40 27 60 29

## Fiche 2 : Venir aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Adresse :** 59 rue Guynemer, 93383 Pierrefitte-sur-Seine

**Téléphone :** 01 75 47 20 02 (accueil)

**Horaires :** 9h-16h45 du lundi au samedi

**Accès :**



Métro ligne 13 : Arrêt Saint-Denis Université. Sortie « Archives nationales », l'entrée des Archives est à 150m. Attention : la ligne 13 n'est pas accessible aux UFR (usagers en fauteuil roulant).



Bus numéro 255 : Arrêt Saint-Denis Université + 5 minutes (cheminement praticable)

Tramway ligne 1 - Arrêt Basilique de Saint-Denis + 15/20 minutes

Tramway ligne 5 - Arrêt Guynemer + 10 min (cheminement praticable)

Vous pouvez préparer l'amont de votre parcours et obtenir un accompagnement sur le site dédié de la RATP et sur Accès plus Transilien, le site dédié de la SNCF et des RER.

Gares d'arrivée les plus proches : La Plaine Stade de France (RER B) + bus 255, ou gare de Saint-Denis (RER D) + Tramway 1 (un transport par véhicule adapté est possible en appelant la veille « **Accès plus Transilien** » au **09 70 82 41 42**).

Places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite :

5 places de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite sont situées juste en face de l'entrée au 59 rue Guynemer.

Une dépose en taxi ou en véhicule particulier dans l'enceinte des Archives nationales près de l'entrée du bâtiment est possible en sonnant à l'interphone du 59 rue Guynemer, ou en se signalant au **PC de sécurité au 01 75 47 22 10**.

## Fiche 3 : Équipements d'accessibilité



- Cheminement depuis la grille
- Banque d'accueil
- Vestiaires
- Circulations intérieures
- Ascenseurs
- Sanitaires



- Cheminement extérieur par bandes podotactiles depuis la grille
- Bandes d'éveil à la vigilance intérieures et extérieures
- Vidéo-agrandisseur en salle de lecture pour la consultation des documents
- Logiciel de grossissement de caractères et synthèse vocale
- Loupes électroniques (service éducatif)



- Boucles magnétiques et écouteurs amplifiés à chaque point d'accueil



- Prêt de cannes-sièges
- Prêt d'un fauteuil roulant

## Fiche 4 : Offre culturelle accessible

### Visites guidées pour les groupes

(voir la brochure « culture et handicap » pour le détail des visites)



- Qu'est-ce qu'un document d'archives ? (1h30)
- Atelier enluminure (2h)
- Calligraphie dans l'espace (2h)



- Qu'est-ce qu'un document d'archives ? (1h30)



- Qu'est-ce qu'un document d'archives ? (1h30)
- Atelier enluminure (2h)
- Calligraphie dans l'espace (2h)
- Archives de soi, archives privées (2h)
- Portraits officiels et images du pouvoir (2h)



- Visites avec interprète en LSF : nous contacter.

### Visites guidées pour les individuels



- Visite générale du site tous les lundis à 14h



- Visites guidées du site lors des Journées européennes du patrimoine, et sur calendrier dans l'année (1h30)

## **Expositions temporaires**

Certaines de nos expositions temporaires dans l'année sont rendues accessibles à un ou plusieurs type(s) de handicap.

## **Informations / contact**

severine.delisle-coignac@culture.gouv.fr / 01 75 47 23 12 / 01 40 27 60 29

## Fiche 5 : Formation du personnel

### Formations internes

- « *Séances d'information et présentation des équipements d'accessibilité* » : cette formation (2h) a concerné 20 agents sur le site de Pierrefitte-sur-Seine en 2016. Elle est à prévoir sur le site de Paris

### Formations individuelles et continues

- « *Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap* » : cette formation de 1 ou 2 jours, a été dispensée à 16 agents entre 2014 et 2017.
- « *Accueil du public déficient auditif* » : cette formation de 3 jours a été dispensée à 4 agents en 2015
- « *Accueil du public déficient visuel* » : cette formation de 3 jours a été dispensée à 2 agents en 2015
- « *Accueil des publics en situation de handicap* » : cette formation de 3 jours a été dispensée à 2 agents en 2017.

Par ailleurs, les conférencières en charge de la conception des activités pour le public en situation de handicap et de leur accueil sont spécifiquement formées aux différents types de handicap.

Les données sur les formations sont issues d'extractions statistiques fournies par le ministère de la Culture. Nous ne sommes pas en possession des attestations individuelles qui sont directement envoyées aux agents. A partir de janvier 2018, nous demanderons au ministère de la Culture, un exemplaire de l'attestation.

Les données seront remises à jour en janvier de chaque année.

### Projets et perspectives de formation

- Former tous les agents en contact avec le public à un niveau minimum de sensibilisation au handicap
- Former certains agents référents en matière d'accueil par type de handicap
- Intégrer la présentation des équipements d'accessibilité au stage d'intégration des nouveaux arrivants

Dates de mise à jour : janvier 2018 – novembre 2018



## Fiche 6 : Suivi d'entretien du matériel

L'entretien des ascenseurs et des portes automatiques est assuré par un contrat de maintenance régulière et d'interventions à la demande.

Pour les autres équipements pouvant faire l'objet d'un dysfonctionnement et nécessiter un entretien ponctuel :

- boucles magnétiques
- écran tactile des vestiaires
- vidéo-agrandisseur...

Un tableau de signalement des dysfonctionnements et du suivi des interventions a été mis en place à la banque d'accueil du public.

## Fiche 7 : Pièces justificatives

Le bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine ayant été récemment construit (type L,N,R et Y, de 2ème catégorie), vous trouverez les pièces justificatives suivantes, conformément à l'arrêté du 19 avril 2017 « fixant le contenu et les modalités de mise à jour du registre public d'accessibilité ».

*Avertissement : les documents suivants sont consultables sur place à l'accueil, mais ne sont pas annexés à cette présente version numérique.*

- L'attestation d'accessibilité après achèvement des travaux (7 mai 2012)
- Les notices d'accessibilité (IGH et ERP)
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le Ministre en charge de la construction.